



CODE DE L'U.F. (3)	955102U35S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Psycho-pédagogie : la violence en institution	CT	B	36
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	4
		Total des périodes	40

V

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

22 MAI 2006

Date : .....


 Signature :

J. LEONARD  
Administrateur pédagogique

(2) à compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : comprendre et prévenir la violence en institution*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à amener l'intervenant socio-éducatif, occupant une fonction paramédicale, pédagogique ou sociale en institution, à :

- accroître ses compétences d'analyse des manifestations de violence en institution ;
- favoriser l'émergence de ressources personnelles et collectives de prévention et de gestion des situations de violence en institution ;
- promouvoir la mise en œuvre de procédures d'intervention concertées en réponse aux manifestations de violence en institution.

***Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : comprendre et prévenir la violence en institution***

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- ◆ faire une synthèse écrite et/ou orale d'un texte relatif au secteur socio-éducatif et en faire un commentaire critique ;
- ◆ au départ d'une situation concrète du secteur socio-éducatif :
  - observer les faits ;
  - les analyser et les interpréter ;
  - émettre un questionnement incluant sa réflexion et son analyse en l'argumentant d'éléments pertinents par rapport à la situation.

**Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Certificat, brevet ou diplôme nécessaire à la constitution d'un titre prévu pour l'accès à une fonction paramédicale, pédagogique ou sociale en institution.

*Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : comprendre et prévenir la violence en institution*

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 16 apprenants.

***Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : comprendre et prévenir la violence en institution***

ANNEXE 4

**PROGRAMME DU COURS**

L'apprenant sera capable :

- d'appréhender le concept de violence, les différentes formes de violence en institution et leur(s) source(s) : contexte sociétal, culturel, éthique, lien avec le type de bénéficiaires, avec l'équipe ... ;
- de montrer le caractère relatif de la perception de la violence ;
- d'identifier des attitudes (individuelles ou d'équipe) de gestion positive d'expressions de violence rencontrées en institution ;
- d'analyser le surgissement d'expressions de violence dans un contexte organisationnel donné, en lien avec un projet institutionnel précis et un règlement d'ordre intérieur, et dans une perspective historique ;
- de proposer des modalités d'intervention (attitudes, comportements et/ou procédures structurées) susceptibles de prévenir et de gérer les manifestations de la violence dans un contexte socio-éducatif donné.

*Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : comprendre et prévenir la violence en institution*

ANNEXE 5

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de citer différentes formes de violence en milieu institutionnel ;
- de proposer au moins une piste d'amélioration de la gestion de situations de violence dans sa propre démarche d'intervention et/ou celle de son équipe auprès des bénéficiaires.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de son auto-analyse dans le contexte de la relation socio-éducative ;
- la pertinence de la (ou des) piste(s) d'amélioration proposée(s).

*Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : comprendre et prévenir la violence en institution*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.